

La réouverture annoncée de la carrière de Saint-Cyr, à Anglefort, soulève une vague d'hostilité dans un vaste rayon couvrant trois départements : l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie. Un collectif s'est monté pour dénoncer le projet et tenter de l'arrêter.

ANGLEFORT

Du côté d'Anglefort, pourtant, on est serein. « Les carrières, on sait de quoi on parle », défendent le maire Bernard Thibout et son adjoint Henri Thévand. En 1997, ils ont vaincu un projet de carrière en plein cœur du village, à 100 m de l'église. En 2001, ils ont été élus sur la promesse de ne pas accepter de carrière sur la commune pendant le mandat. D'où l'élaboration alors d'un plan local d'urbanisme (PLU) sans possibilité d'ouverture de carrière, notamment sur le site de la vieille exploitation de Saint-Cyr.

« La possibilité d'obtenir des contreparties »

Ce qui provoque l'échec, en 2003, d'une proposition d'exploitation du carrier Socco. Échec qui n'a pas plu aux propriétaires des lieux, les descendants Darbion, qui obtiennent l'annulation du PLU par le tribunal administratif en 2007. Un nouveau projet réapparaît alors en 2008-2009 porté par Viviany. C'est celui qui nous occupe aujourd'hui. De l'eau a coulé sous les ponts à Anglefort. Face au projet Viviany, « nous avons beaucoup réfléchi, explique Bernard Thibout ; située loin des habitations, dans un site stérile, la carrière est inscrite dans le schéma départemental et dans le plan d'élimination des déchets inertes. Les besoins en matériaux dans la région sont importants. Notre avis n'est que consultatif. La réouverture ayant toutes les chances d'aboutir, nous avons préféré qu'elle se fasse



La carrière n'est plus exploitée depuis 1985.

avec nous, avec la possibilité d'obtenir des contreparties, plutôt que sans nous et sans avantages en retour ! » D'où un avis favorable voté le 19 décembre 2016 en conseil avec 9 pour, 3 contre et 3 absents. Accepter la carrière permet à la commune d'obtenir 25 centimes par tonne extraite (250 000/an environ), la livraison de 100 m<sup>3</sup> de maté-

riaux de son choix par an (150 tonnes) et l'adduction gratuite en eau potable du hameau de Bezonne. « Les matériaux extraits, entre 1 000 et 1 200 tonnes par jour, descendront vers la départementale par un chemin inutilisé et seront acheminés par une rotation aller de 35 à 45 camions, dont 40 % vers le nord (Pays de Gex, Haute-Savoie), 35 % vers Culoz Belley, et 25 % vers Aix-les-

Bains/Chambéry via le carrefour de Saumont », explique le maire. Les communes savoyardes de Motz-Chateaufort et Serrières ne seront donc pas impactées par le trafic. Pour la majorité municipale, la carrière ne dérange personne et son impact global est minime : « Autant en avoir une ici, loin de tout, plutôt que d'autres dans des milieux sensibles comme

Montanges ou Artemare. » Concernant l'opposition, « elle n'est portée chez nous que par un conseiller minoritaire, qui en profite pour lancer sa campagne municipale ». Les réactions du côté du pays de Seyssel et de la Chautagne laissent froid l'exécutif anglefortain.

GILLES MOINE

Plus d'infos

- L'enquête publique s'est déroulée du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 sur Anglefort, Motz-Chateaufort, Serrières et Ruffieux-en-Chautagne. Le rapport de l'enquête, globalement favorable, est aujourd'hui entre les mains de préfet de l'Ain qui doit rendre sa décision dans les 2 mois.
- Le projet de carrière concerne une réouverture et une extension de la carrière de Saint-Cyr sur environ 20 ha pour une exploitation pendant 30 ans de 5,8 millions de tonnes.
- Cette carrière de pierre massive a été ouverte au XIX<sup>e</sup> siècle, a fermé dans les années 1920, puis été rouverte entre 1980-85 pour les enrochements du Rhône entre Seyssel et Belley par la CNR.
- 5 emplois seront créés sur le site pour l'exploitation.

L'ATRIUNE  
16/03/2017